

- Ecole
- Lycée Général
- Lycée Technologique
- Lycée Professionnel
- CFA
- CFC

# Projet d'évaluation – Bac LGT

## L'évaluation et ses modalités

- Les évaluations sont en lien avec un ou des attendus disciplinaires figurant dans les programmes.
- Les évaluations certificatives (comptant pour le contrôle continu) sont annoncées, au préalable, par le professeur et leur forme est précisée (excepté dans le cadre particulier des TP et toutes activités notées en classe).
- En lien avec l'équipe pédagogique, le professeur est décisionnaire de la forme et de la nature de ces dernières : écrite, orale, travaux pratiques, pratiques expérimentales ; individuelle ou en groupe ; temps contraint ou non.
- Différents types d'évaluations complémentaires peuvent être utilisés ou non par les enseignants :
  - Diagnostique : en début de séquence, permet de constater les acquis des élèves.
  - Formative : se fonde sur la vérification de la compréhension des élèves et tire profit des erreurs et/ou des difficultés pour les aider à progresser.
  - Sommative : s'inscrit le plus souvent à la fin d'une ou plusieurs phases d'apprentissage et vise à vérifier l'acquisition des connaissances et la maîtrise des compétences.

Au sein de cet ensemble, il revient aux enseignants de déterminer les évaluations qui seront à visée certificative dans le cadre du contrôle continu, et qui interviendront dans l'obtention du baccalauréat.

- La moyenne semestrielle se compose d'une pluralité de notes sauf pour l'EMC (Education Morale et Civique).
- L'enseignant pourra pondérer différemment les évaluations en fonction de la nature et de la forme.
- Le barème est à l'appréciation du professeur en fonction des contenus disciplinaires et ne figure pas nécessairement de manière détaillée sur le sujet.
- Aucun devoir supplémentaire sur demande d'un élève ou d'une famille ne sera accordé quels que soient les résultats obtenus aux évaluations.

## L'évaluation en lien avec les apprentissages

- Les élèves sont informés sur les éléments qui seront évalués.

- Ecole
- Lycée Général
- Lycée Technologique
- Lycée Professionnel
- CFA
- CFC

- La correction de l'évaluation permet à l'élève de comprendre sa note et d'identifier les éléments de progression. Elle doit lui permettre de situer son degré de maîtrise des compétences.

### **En cas d'absence à une évaluation**

Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du code de l'éducation, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. Les élèves doivent donc accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées.

- Toute absence à un devoir devra être justifiée par un document officiel (Certificat médical ou convocation administrative). **Un rendez-vous médical n'est pas un motif recevable.**
- La vie scolaire apposera un tampon spécifique sur le talon de l'absence dans le carnet de correspondance **qui devra être montré dès le retour à l'enseignant.**
- **Si l'élève ne le montre pas à l'enseignant, dès son retour, l'absence sera considérée comme non justifiée.**
- Si l'absence est justifiée, un devoir de rattrapage sera proposé selon la modalité choisie par l'enseignant soit :
  - sur temps du cours dès le retour de l'élève
  - sur le temps du vendredi après-midi en permanence.
- **Si l'absence n'est pas justifiée, aucun rattrapage ne sera proposé pour cette évaluation.**
- **Les sanctions en cas d'absences aux évaluations : cf. règlement intérieur point 6.**

### **La représentativité de la moyenne semestrielle**

La moyenne semestrielle doit permettre de s'assurer que l'élève a atteint les objectifs fixés par l'enseignant pour le semestre ou l'année dans le respect des attendus des programmes. Cette moyenne doit être représentative au sein de la classe et de l'établissement. Les différentes notes obtenues par l'élève concernent toutes les compétences évaluables dans la discipline, quelles que soient les modalités d'évaluation retenues.

**En cas de moyenne semestrielle non représentative (nombre de notes insuffisant ou devoirs réalisés non diversifiés),** un devoir sera proposé à la fin du semestre et portera sur l'intégralité des notions abordées durant le semestre et ce pour toutes les matières où la moyenne est non représentative. L'élève sera informé et recevra une convocation via Pronote (si absent) ou remise en main propre.

- Ecole
- Lycée Général
- Lycée Technologique
- Lycée Professionnel
- CFA
- CFC

- Les dates fixées pour ces rattrapages semestriels sont :
  - **Pour le semestre 1 : Jeudi 19 et vendredi 20 décembre 2024 à partir de 16h**
  - **Pour le semestre 2 : lundi 26 et mardi 27 mai 2025 à partir de 16h.**
- Dans l'attente de ce devoir, **le mention NR est apposée dans le bulletin ce qui le rend, de manière officielle, non utilisable. L'élève devra se rendre disponible.**
- Cette mention sera ôtée à l'issue du devoir.
- La note obtenue au devoir semestriel peut remplacer l'intégralité des notes obtenues durant le semestre ou bien, être pondérée et s'intégrer dans les notes déjà existantes.

### **Cas d'absence au devoir semestriel :**

L'élève sera convoqué à une épreuve annuelle portant sur le programme de l'année et répondant à la forme exigée par le ministère de l'éducation nationale. **Ces épreuves auront lieu du 2 au 6 juin 2025. En cas d'absence injustifiée la note de zéro sera attribuée.**

### **En cas de fraude lors d'une évaluation**

Un rapport d'incident sera complété par l'enseignant et **transmis au rectorat.**

L'élève sera sanctionné. Cf point 6 du règlement intérieur pour plus de précision.

### **Les modalités d'adaptation pour les élèves à besoins particuliers ou élèves allophones.**

Lors des devoirs communs, les élèves à besoins particuliers bénéficieront des aménagements préconisés par leur PAP, PAI ou PPS.

Pour les élèves allophones, un dictionnaire bilingue pourra être mis à disposition pour les évaluations organisées dans le cadre du contrôle continu du cycle terminal, et les évaluations de remplacement en Histoire géographie et en enseignement moral et civique. La demande administrative devra être effectuée en parallèle.

*M. Gilles POIRIEZ, Chef d'établissement  
Mme Delphine ALLETRU, Adjointe de direction LGT  
Les équipes pédagogiques du LGT*